



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110587

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 18/11/2025 15H54 C:000008 I:30145
V/REF : 1036922
V/Email reçu le Mardi 18/11/2025 a 15H54

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 19
IMMEUBLE : PRE DES SAULES 1
PLACE DES ARCADES
01100 BELLIGNAT

Feillens, le 25 Novembre 2025

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 5 PLACE DES ARCADES - BELLIGNAT - LOGT 1051 SOUS PASS - RDC
MOTIF : INTERVENIR POUR DETALONNAGE DE PORTE SALLE DE BAIN
REMPLACEMENT BUTOIRS CUISINE CELLIER SEJOUR CHAMBRES 1,2,3,4,WC ET SALLE
DE BAIN X9
AJUSTAGE PORTES INTERIEURES CUISINE, SEJOUR, CHAMBRES 1 ET 3 X4
INTERVENIR POUR REMPLACEMENT BEQUILLE SALLE DE BAIN DU HAUT (METTRE
BEQUILLE A BOUTON)
METTRE BAGUETTE AUTOUR TABLEAU ELECTRIQUE
REPARATION PORTE SEMI FIXE SEJOUR
MS00001 - MS00009 - MS00020 - MS00021 - MS00019

Donneur d'ordre : Mme S GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 24 NOVEMBRE 2025 A 14H00
DETALONNAGE PORTE SALLE DE BAIN
POSE DE 9 BUTÉES DE PORTE (CUISINE, CELLIER, SÉJOUR, CH1, CH2, CH2, CH4,
WC, SDB)
RÉGLAGE DE 5 PORTES (CUISINE, SÉJOUR, CH1, CH3, CH4)
REMPLACEMENT BÉQUILLE SALLE DE BAIN
POSE D UN JOINT ACRYLIQUE AU TABLEAU ELECTRIQUE

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 24/11/25 a 17H56 Ste Agence Oyonnax

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5110587

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	92,43	92,43
0,50	H(s) Menuisier pose joint	1	67,17	33,58
1,00	MS00009-Détalonnage de Porte	1	30,81	30,81
1,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m	1	15,40	15,40
9,00	MS00020-Rempl.Butoir caoutchouc fixation	1	51,35	462,15
5,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	1	41,08	205,40
TOTAL H.T.				839,77
T.V.A. a 10,00%				83,97
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>923,74</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1036922 du 18/11/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

5 PLACE DES ARCADES

LES TULIPES

01100 BELLIGNAT

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00019-00002-00001-00051 H / Type 5

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 03/12/2025

Observations

MUT : SALVA / LV DU 13/03/2025

SOUS PASS

Travaux à réaliser et facturer avant le 31/12/2025_

ANNULE ET REMPLACE ENVOI PRECEDENT

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	92,43	92,43	9,24	101,67
MS00009 Détalonnage de Porte SDB	1,00	30,81	30,81	3,08	33,89
MS00020 Butoir caoutchouc à fixation invisible y compris toutes sujétions	9,00	51,35	462,15	46,22	508,37
CUISINE CELLIER SEJOUR CHRE 1.2.3.4 WC ET SDB					
MS00021 Ajustage de porte intérieure, compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	4,00	41,08	164,32	16,43	180,75
CUISINE SEJOUR CHRE 1 ET 3					
MS00019 Béquille métal chromé carré de 7 mm y compris toutes sujétions	1,00	15,41	15,41	1,54	16,95
SDB DU HAUT METTRE BEQUILLE A BOUTON					
MS00005 METTRE BAGUETTE AUTOUR TABLEAU ELEC	1,00	30,00	30,00	3,00	33,00
MS00005 PORTE SEMI FIXE SEJOUR A REPARER	1,00	25,00	25,00	2,50	27,50

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN6



Bon de Commande

N° : 1036922 du 18/11/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Total H.T.	820,12
Total TVA	82,01
Total TTC	902,13

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Stella le 18/11/2025

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **5 PLACE DES ARCADES LES TULIPES 01100 BELLIGNAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **18/11/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1036922